

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°13-2024

Date de convocation :
10/02/2024

Date d'affichage :
29/02/2024

**Nombre de conseillers en
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08**

Nombre de pouvoirs : 02

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

**Objet : Affectation du
résultat de l'exploitation**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :**

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 18h05, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline
M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme LEGROS Alexandra donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis.

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	217 871,65 €
Affectation obligatoire :	- €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	25 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	192 871,65 €
Total affecté au c/1068 :	25 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	- €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 188 221,92 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	192 871,65 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

